



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 15 mars 2021  
Présidence: M. Lionel Gfeller  
Objet : PRÉAVIS 01/2021 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE SUR LE COMPLEXE DE LA TIOLEYRE

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 01/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021 ;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 43 voix pour, 8 contre et 4 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction d'une buvette dans le complexe sportif de la Tioleyre
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit de construction de CHF 150'000.- TTC ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement de ce projet et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans maximum, la première au budget 2022 (chapitre 35305).
5. **de laisser** la compétence à la Municipalité d'établir des contrats avec le Tennis club Lavaux et le FC Vignoble régissant les modalités d'une contribution financière, ainsi que des droits et obligations concernant l'usage des locaux. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans et la contribution financière sera fixée à CHF 7'000.-/an pour le Tennis club Lavaux et CHF 3'000.-/an pour le FC Vignoble.

Ainsi délibéré en séance du 15 mars 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 15 mars 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 02/2021 - RÉPONSE À LA MOTION DE MME LUCIE DE PALMA ET CONSORTS « UN GESTE POST-COVID-19 POUR LES SOCIÉTÉS LOCALES »

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 02/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021 ;  
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 52 voix pour, 2 contre et 1 abstention



que

1. La somme à allouer aux sociétés locales est déterminée en déduisant de la somme budgétée au compte 110.317.010 les dépenses consenties pour les événements du 1er août 2020 (diffusion du film « HEIDI »). Les dépenses effectuées pour l'achat de verres consignés ne sont pas prises en considération. Le montant à allouer est de Frs 32'300.-.
2. Toute société locale de la Commune de Bourg-en-Lavaux peut demander l'octroi d'une compensation financière si :
  - a) elle a dû annuler une ou plusieurs manifestations durant l'année 2020 en raison de la situation sanitaire et ;
  - b) pour autant qu'il s'agisse:
    - i) d'une société formatrice
    - ii) ou d'une société habituellement impliquée dans l'organisation du 1er août.
3. Le montant alloué à chaque société locale qui en fait la demande est déterminé proportionnellement à la moyenne des résultats des trois précédentes éditions de la ou des manifestation(s) annulée(s).

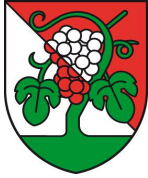
Ainsi délibéré en séance du 15 mars 2021

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 15 mars 2021  
Présidence: M. Lionel Gfeller  
Objet : PRÉAVIS 03/2021 - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR À LA ROUTE  
DU SIGNAL À GRANDVAUX - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT  
SUR LA RC 764 C - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 03/2021 de la Municipalité du 18 janvier 2021;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son  
étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 31 voix contre, 20 pour et 4 abstentions



**de refuser ce préavis.**

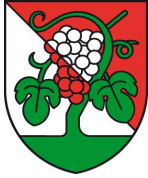
Ainsi délibéré en séance du 15 mars 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 15 mars 2021  
Présidence: M. Lionel Gfeller  
Objet : PRÉAVIS 04/2021 - PROLONGATION DE LA LIGNE TL 47 ET MODIFICATION DES LIGNES DE BUS AU SEIN DE BOURG-EN-LAVAU

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 04/2021 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> février 2021 ;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'autoriser** la Municipalité à ratifier la convention de financement avec la commune de Lutry, compte tenu des modifications évoquées au point 3 du rapport de la Commission des finances du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
2. **de porter** au budget, dès 2022, le montant de CHF 91'000.- nécessaire au prolongement de la ligne tl 47 jusqu'à l'arrêt « Grandvaux, Pra Grana » ;
3. **d'admettre** les modes de financement proposés ;
4. **de donner** son accord de principe concernant la restructuration des lignes 67 et 381 à l'intérieur de la commune.

Ainsi délibéré en séance du 15 mars 2021

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 15 mars 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 07/2021 - SOUTIEN COMMUNAL AUX ENTREPRENEURS-E-S DE LA COMMUNE ET AIDE AUX HABITANT-E-S FAISANT FACE À UNE SITUATION FINANCIÈRE DIFFICILE POUR UN MONTANT GLOBAL DE CHF 300'000.-. ACCEPTATION D'UNE DONATION ANONYME DE CHF 100'000.-

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 07/2021 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> février 2021 ;  
Oùï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 53 voix pour, 1 contre et 1 abstention



1. **d'accepter** la donation de CHF 100'000.- versée à la commune de Bourg-en-Lavaux, à charge pour elle de l'affecter à des œuvres de charité, pouvant inclure un support aux entreprises touchées par le coronavirus ;
2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit global de CHF 300'000.- pour la mise en œuvre d'aides financières destinées à soutenir les entreprises établies et les particuliers domiciliés dans la commune ayant été particulièrement impactés par la pandémie du covid-19 ;
3. **de financer** ce crédit global par :
  - l'utilisation de la donation précitée ;
  - la création d'une provision affectée de CHF 120'000.- au bouclage de l'exercice 2020 ;
  - un crédit supplémentaire de CHF 80'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2021.

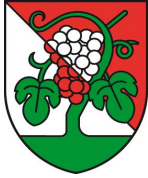
Ainsi délibéré en séance du 15 mars 2021.

Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 15 mars 2021  
Présidence: M. Lionel Gfeller  
Objet : PRÉAVIS 08/2021 - DÉPASSEMENT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, PRÉAVIS NO. 19/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY - EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX - AMÉNAGEMENT DES COMBLES ET RÉFECTION DE LA VENTILATION DE L'AUBERGE DU RAISIN

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 08/2021 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> février 2021;  
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

à l'unanimité



**d'approuver le dépassement du crédit d'investissement de CHF 41'000.- au préavis 19/2017.**

Ainsi délibéré en séance du 15 mars 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz